



ENDURECEDOR ALIPOX
Code : 0181



Version: 5

Révision: 09/12/2022

Revisión precedente: 28/12/2021

Date d'impression: 09/12/2022

RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

- 1.1

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:
ENDURECEDOR ALIPOX
Code: 0181 (CAS: 107-15-3 EC: 203-468-6) UFI: SFG0-00J7-Q00Q-WGE1
ENREGISTREMENT REACH:
Nom d'enregistrement:
Ethylenediamine
Numéro d'enregistrement:
01-2119480383-37
- 1.2

UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:
Utilisations prévues (principales fonctions techniques): ☐ industriel ☒ Professionnelle ☐ consommation
Durcisseur.
Secteurs d'utilisation (utilisation tel quel ou comme composant de mélanges):
Utilisations professionnelles (SU22),
Utilisation dans des processus de fabrication, formulation ou application (utilisations pertinentes):
Utilisation dans les revêtements comme durcisseur, Professionnelle, consommation.
Utilisation dans des produits (categories de produit pertinentes):
Non applicable.Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a).
Types d'utilisation du PCN:
Produits chimiques : non catégorisés.
Utilisations déconseillées:
Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'.
Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Sans restriction.
- 1.3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:
PINTURAS ISAVAL, S.L.
c/Velluters, Parcela 2-14- P.I. Casanova - 46394 Ribarroja del Turia (Valencia) ESPAÑA
Téléphone: +34 96 1640001 - Fax: +34 96 1640002 - www.isaval.es
- Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:
atencionalcliente@isaval.es
- 1.4

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE:
+34 96 1640001 8:00-18:00 h.

RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:
Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP):
DANGER:Skin Irrit. 2:H315|Eye Irrit. 2:H319|Resp. Sens. 1:H334|Skin Sens. 1:H317

Classe de danger	Classification de la substance	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique: Non classé					
Santé humaine: 	Skin Irrit. 2:H315 Eye Irrit. 2:H319 Resp. Sens. 1:H334 Skin Sens. 1:H317	Cat.2 Cat.2 Cat.1 Cat.1	Peau Yeux Inhalation Peau	Peau Yeux Voies respiratoires Peau	Irritation Irritation Allergie, Astma Allergie
Environnement: Non classé					

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.
- 2.2

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:



Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP)

- Mentions de danger:
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- Conseils de prudence:
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

	ENDURECEDOR ALIPOX Code : 0181	
--	-----------------------------------	---

Version: 5

Révision: 09/12/2022

Revisión precedente: 28/12/2021

Date d'impression: 09/12/2022

P303+P361+P353-P352-P312	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338-P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte pour les déchets dangereux ou spéciaux.
<u>- Indications additionnelles:</u>	
<u>- Substances qui contribuent à la classification:</u>	
Éthylènediamine	EC No. 203-468-6

2.3	AUTRES DANGERS: Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux de la substance: <u>- Autres dangers physico-chimiques:</u> On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. <u>- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:</u> On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. <u>- Autres effets néfastes pour l'environnement:</u> Ne répond pas aux critères PBT/vPvB. <u>Propriétés perturbant le système endocrinien:</u> Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.
-----	--

RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1	SUBSTANCES: Ce produit-ci est une substance en solution aqueuse. <u>Description chimique:</u> Mélange de solvants. COMPOSANTS: 1 < C < 2 %  Éthylènediamine CAS: 107-15-3, EC: 203-468-6, REACH: 01-2119480383-37 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 Acute Tox. (inh.) 4:H332 Acute Tox. (skin) 3:H311 Acute Tox. (oral) 4:H302 Skin Corr. 1B:H314 Aquatic Chronic 3:H412 Skin Sens. 1B:H317 Resp Sens. 1B:H334 REACH Skin Sens. 1B, H317: C ≥ 1 % <u>Impuretés:</u> Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit. <u>Adjuvants de stabilisation:</u> Aucun. <u>Référence à d'autres sections:</u> Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16. SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC): Liste mise à jour par l'ECHA sur 10/06/2022. <u>Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Aucune. <u>Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Éthylènediamine. Respiratory sensitising properties having probable serious effects to human health (Article 57f), Decision: ED/61/2018. <u>Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB):</u> Ne répond pas aux critères PBT/vPvB.
3.2	MÉLANGES: Non applicable (substance).



ENDURECEDOR ALIPOX
Code : 0181



Version: 5

Révision: 09/12/2022

Revisión precedente: 28/12/2021

Date d'impression: 09/12/2022

RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

4.1	DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:  Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.	
	Route d'exposition	Description des premiers secours
	Inhalation:	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
	Peau:	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.
	Yeux:	Enlever les verres de contact. Rincage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
	Ingestion:	En cas d'ingestion, demander l'assistance immédiate d'un médecin. Rincer la bouche et ensuite boire abondamment de l'eau. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque de perforation. Si le vomissement ne se produit pas spontanément, maintenir libres les voies respiratoires. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.
4.2	PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS: Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1	
4.3	INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES: Information pour le médecin: En cas d'exposition avec ce produit il est nécessaire un traitement spécifique; devrait être à disposition les moyens appropriés et les instructions. L'exposition à la vapeur peut causer un léger et transitoire oedème de l'épithélium cornéen. Cet état, connu comme 'glauropsie', 'brouillard bleu' ou 'brouillard gris-bleuâtre', produit une vision trouble face à une brume générale bleuâtre et l'apparition d'halos autour d'objets brillants. Même si elle n'est pas préjudiciable pour les yeux, la glauropsie prédispose à l'individu à des accidents physiques et réduit l'habilité de réaliser des tâches délicates, comme conduire des véhicules motorisés. L'effet disparaît spontanément quelques heures après l'exposition et ne laisse pas de séquelles. Antidotes et contre-indications: Non disponible.	

RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1	MOYENS D'EXTINCTION: Poudres spécifiques ou CO2.
5.2	DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé. Le monoxyde de carbone est très toxique par inhalation. Le dioxyde de carbone, dans des concentrations suffisantes, peut se comporter comme un gaz asphyxiant. Les oxydes d'azote sont des gaz toxiques.
5.3	CONSEILS AUX POMPIERS: Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques. Autres recommandations: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.



ENDURECEDOR ALIPOX
Code : 0181



Version: 5

Révision: 09/12/2022

Revisión precedente: 28/12/2021

Date d'impression: 09/12/2022

RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1	<u>PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:</u> Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.
6.2	<u>PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</u> Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.
6.3	<u>MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:</u> Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants (des sciures, terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Garder les restes dans un conteneur fermé.
6.4	<u>RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES:</u> Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1	<u>PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:</u> Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail. <u>- Recommandations générales:</u> Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts. <u>- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</u> Non applicable. Réquisition de ventilation: 452 m3/l Air/Préparation <u>- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</u> Toute personne ayant montré des symptômes d'asthme, ne devra jamais avoir de contact avec ce produit. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. <u>- Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</u> Il n'est pas considéré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.
7.2	<u>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:</u> Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10. <u>- Classe de magasin:</u> D'après les dispositions en vigueur. <u>- Temps de stockage:</u> 12 Mois <u>- Températures:</u> min:5 °C, max:40 °C (recommandé). <u>- Matières incompatibles:</u> Conserver à l'écart de agents oxydants, composés halogénés. <u>- Type d'emballage:</u> Selon réglementations en vigueur. <u>- Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).
7.3	<u>UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S):</u> Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.



ENDURECEDOR ALIPOX
Code : 0181



Version: 5

Révision: 09/12/2022

Revisión precedente: 28/12/2021

Date d'impression: 09/12/2022

RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

- LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME		VLCT		Observations	Table
		ppm	mg/m3	ppm	mg/m3		MP non.
Éthylènediamine	1984	10	25	15	35		49

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.

- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent différer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3	DNEL Cutanée mg/kg bw/d	DNEL Oral mg/kg bw/d
Éthylènediamine	m/r (a) 25 (c)	s/r (a) 3,6 (c)	- (a) - (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3	DNEL Cutanée mg/cm2	DNEL Yeux mg/cm2
Éthylènediamine	m/r (a) m/r (c)	m/r (a) m/r (c)	m/r (a) - (c)

- Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

s/r - DNEL non dérivé (pas de risque identifié).

m/r - DNEL non dérivé (risque moyen).

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin et déversements intermittentes:	PNEC Eau douce mg/l	PNEC Marin mg/l	PNEC Intermittent mg/l
Éthylènediamine	0.016	0.002	0.167
- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STP) ET SÉDIMENTS DANS L'EAU DOUCE ET MARINE:	PNEC STP mg/l	PNEC Sédiments mg/kg dw/d	PNEC Sédiments mg/kg dw/d
Éthylènediamine	0.5	7.68	0.768
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme:	PNEC Air mg/m3	PNEC Sol mg/kg dw/d	PNEC Oral mg/kg dw/d
Éthylènediamine	s/r	4.36	4.9

s/r - PNEC non dérivé (pas de risque identifié).

8.2

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

- Protection respiratoire:

Éviter l'inhalation de solvants.

- Protection des yeux et du visage:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

- Protection des mains et de la peau:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: RÈGLEMENT (UE) NR. 2016/425:



ENDURECEDOR ALIPOX
Code : 0181



Version: 5

Révision: 09/12/2022

Revisión precedente: 28/12/2021

Date d'impression: 09/12/2022

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque: 	✓ Masque avec des filtres du type A (brun) pour gaz et vapeurs de composés organiques avec un point d'ébullition supérieur à 65°C (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n'opèrent pas de façon satisfaisante quand l'air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène inférieure à 18% en volume. En présence de concentrations de vapeur élevées, utiliser une équipe respiratoire autonome.
Lunettes: 	✓ Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.
Gants: 	✓ Gants en gomme de néoprène (EN374). Gants en gomme de butyle, épais >0.3 mm (EN374). Niveau minimum recommandé 6, temps de pénétration >480 min (protection de contact permanent). Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 3 ou supérieure, avec un temps de pénétration >60 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. S'il est utilisé en solution ou mélangé avec des autres substances, ou dans des conditions différentes de EN374, contactez le fournisseur des gants approuvés. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier: 	✓ Tablier imperméable.
Combinaison: 	✓ Il faudra utiliser des vêtements résistant aux produits corrosifs. Ne pas porter les vêtements contaminés à la maison.

- Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

- Déversements sur le sol:

Éviter l'infiltration dans les sols.

- Déversement dans l'eau:

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau:

Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

- Émissions atmosphériques:

En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation, en spéciale quand il est utilisé comme solvant. Éviter l'émission de solvants à l'atmosphère.

	ENDURECEDOR ALIPOX Code : 0181	
--	-----------------------------------	---

Version: 5

Révision: 09/12/2022

Revisión precedente: 28/12/2021

Date d'impression: 09/12/2022

RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1

INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect

État physique:

Liquide

Couleur:

Incolore

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif:

1,00 ppm

Changement d'état

Point de fusion:

8,50 °C

Point initial d'ébullition:

117,2 °C à 760 mmHg

- Inflammabilité:

Point d'éclair

Ininflammable

Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité:

2,69 - 16,70

Température auto-inflammation:

Non applicable.

Stabilité

Température de décomposition:

Non applicable (thermiquement stable).

Valeur pH

pH:

-9999 à 20°C

- Viscosité:

Viscosité dynamique:

1,54 cps à 20°C

Viscosité dynamique:

40,00 Poise à 20°C

- Solubilité(s):

Solubilité dans l'eau

Inmiscible

Liposolubilité:

Non applicable (produit inorganique).

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

-1,20 (comme log Pow)

- Volatilité:

Tension de vapeur:

17,4955 mmHg à 20°C

Tension de vapeur:

12,0845 kPa à 50°C

Taux d'évaporation:

Non disponible (manque de données).

Densité

Densité relative:

0,990 à 20/4°C

Relative eau

Densité de vapeur relative:

< 1 (plus léger que l'air).

Caractéristiques des particules

La taille des particules:

Non applicable.

- Propriétés explosives:

Dans la molécule il n'y a aucun groupe chimique associé avec des propriétés explosives.

- Propriétés comburantes:

Non classé comme produit comburant.

9.2

AUTRES INFORMATIONS:

Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information supplémentaire disponible.

Autres caractéristiques de sécurité:

Poids Moléculaire (numérique):

60,10 g/mol

Tension superficielle:

Non disponible.

Chaleur de combustion:

143 Kcal/kg

COV (livraison):

1,9 % Poids

COV (livraison):

18,8 g/l

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.



ENDURECEDOR ALIPOX
Code : 0181



Version: 5

Révision: 09/12/2022

Revisión precedente: 28/12/2021

Date d'impression: 09/12/2022

RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	REACTIVITÉ: <u>- Corrossion pour les métaux:</u> Il n'est pas classé comme un produit corrossif pour les métaux (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). <u>- Propriétés pyrophoriques:</u> In n'est pas pyrophorique.
10.2	STABILITÉ CHIMIQUE: Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.
10.3	POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES: Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, composés halogénés.
10.4	CONDITIONS À ÉVITER: <u>- Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur. <u>- Lumière:</u> Non applicable. <u>- Air:</u> Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts. <u>- Pression:</u> Irrélevant. <u>- Chocs:</u> Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.
10.5	MATIÈRES INCOMPATIBLES: Conserver à l'écart de agents oxydants, composés halogénés.
10.6	PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: ... [produits de décomposition à indiquer par le fabricant]. Aucun produit de décomposition dangereux s'il est correctement stocké et manipulé.

RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1

INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008:
TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation
Éthylènediamine	76 Rat	730 Lapin	> 14700 Rat
Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:	ATE mg/kg bw Oral	ATE mg/kg bw Cutanée	ATE mg/m3.4h Inhalation
Éthylènediamine	* > 500	*730	14700 Vapeurs

(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests.
(-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

- Dose sans effet observé
Non disponible

- Dose minimale avec effect observé
Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
Inhalation: Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.2. OECD 403
Peau: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.2. OECD 402
Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.2. OECD 401



ENDURECEDOR ALIPOX
Code : 0181



Version: 5

Révision: 09/12/2022

Revisión precedente: 28/12/2021

Date d'impression: 09/12/2022

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.2.2.1.
- Corrossivité/irritation cutanée: 	Peau 	Cat.2	IRRITANT: Provoque une irritation cutanée.	GHS/CLP 3.2.2. OECD 404
- Lésions/irritation oculaire graves: 	Yeux 	Cat.2	IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.	GHS/CLP 3.3.2. OECD 405
- Sensibilisation respiratoire: 	Voies respiratoires 	Cat. 1	SENSIBILISANT: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.	GHS/CLP 3.4.2.1.
- Sensibilisation cutanée: 	Peau 	Cat. 1	SENSIBILISANT: Peut provoquer une allergie cutanée.	GHS/CLP 3.4.2.2. OECD 406

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.2.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

EFFETS CMR:

- Effets cancérigènes:

N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

- Génotoxicité:

N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

- Toxicité pour la reproduction:

N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

- Effets via l'allaitement:

Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition

Non disponible.

- Exposition à court terme:

Provoque une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.

- Exposition prolongée ou répétée:

Non disponible.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:



ENDURECEDOR ALIPOX
Code : 0181



Version: 5

Révision: 09/12/2022

Revisión precedente: 28/12/2021

Date d'impression: 09/12/2022

- Absorption percutanée:

~It can penetrate to deeper layers of the skin and corrosion continue until removed. ~The severity of injury depends on the concentration and duration of exposure.

- Toxicocinétique basique:

Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Non disponible.

11.2 INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS:

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

Autres informations:

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 TOXICITE:

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels

CL50 (OECD 203)
mg/l·96heures

CE50 (OECD 202)
mg/l·48heures

CE50 (OECD 201)
mg/l·72heures

Éthylènediamine

210 - Poisson

27 - Daphnie

100 - Algues

- Concentration sans effet observé

Non disponible

- Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère
- Toxicité aquatique aiguë: Non classé	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.2.
- Toxicité aquatique chronique:	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité chronique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.2.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.

CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

- Biodégradabilité:

Facilement biodégradable.

Biodegradation aérobie de composants individuels

DCO
mgO₂/g

%DBO/DQO
5 jours 14 jours 28 jours

Biodegradabilidad

Éthylènediamine

10 88 95

Facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

- Hydrolyse:

Non disponible.

- Photodégradabilité:

Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Non bioaccumulable.

Bioaccumulation de composants individuels

logPow

BCF
L/kg

Potenciel

Éthylènediamine

-1.2

3.2 (calculée)

Non bioaccumulable

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible

Movilité de composants individuels

log P_{oc}

Constante de Henry
Pa·m³/mol 20°C

Potenciel

Éthylènediamine

-0,25

Non bioaccumulable

12.5 RESULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:)

Ne répond pas aux critères PBT/vPvB : Demi-vie en eau de mer < 60 jours, Demi-vie en eau douce ou estuarienne < 40 jours, Demi-vie en sédiments marins < 180 jours, Demi-vie en sédiments d'eau douce ou estuarienne < 120 jours, Demi-vie dans le sol < 120 jours, Facteur de bioconcentration BCF < 2000, 'Concentration sans effet observé' à long terme des organismes d'eau douce ou des eaux marines NOEC > 0.01 mg/l, Il n'est pas classé comme CMR, Il n'a pas du potentiel de perturbation du système endocrinien.

12.6 PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN:



ENDURECEDOR ALIPOX
Code : 0181



Version: 5

Révision: 09/12/2022

Revisión precedente: 28/12/2021

Date d'impression: 09/12/2022

	Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.
12.7	<u>AUTRES EFFETS NEFASTES:</u> - <u>Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:</u> Non dangereux pour la couche d'ozone. - <u>Potentiel de formation photochimique d'ozone:</u> Non disponible. - <u>Potentiel de réchauffement climatique:</u> En cas d'incendie ou d'incinération dégage du CO2.

RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	<u>METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS: Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014:</u> Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <u>Élimination d'emballages souillés: Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:</u> Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit. <u>Procédures de neutralisation ou destruction du produit:</u> Incinération contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, selon les réglementations locales.
------	--

RUBRIQUE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	<u>NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION:</u> Non applicable
14.2	<u>DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU:</u> Non applicable
14.3	<u>CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:</u> <u>Transport par route (ADR 2021) et</u> <u>Transport par chemin de fer (RID 2021):</u> Non réglementé <u>Transport voie maritime (IMDG 39-18):</u> Non réglementé <u>Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2021):</u> Non réglementé <u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u> Non réglementé
14.4	<u>GROUPE D'EMBALLAGE:</u> Non réglementé
14.5	<u>DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:</u> Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).
14.6	<u>PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:</u> S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurisée.
14.7	<u>TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÉMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI:</u> Non applicable.



ENDURECEDOR ALIPOX
Code : 0181



Version: 5

Révision: 09/12/2022

Revisión precedente: 28/12/2021

Date d'impression: 09/12/2022

RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 RÈGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:

Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérées tout au long de cette fiche de données de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:

Voir la section 1.2

Avertissement tactile de danger:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

Protection de sécurité por des enfants:

Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

AUTRES LÉGISLATIONS:

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):

Voir la section 7.2

Autres législations locales:

Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:

Pour ce produit a été fait une évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMERO FIGURE A LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP), Annexe III:

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Valeurs limites d'exposition profesionale aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2021).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 39-18 (IMO, 2018).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- IATA: Association du Transport aérien international.
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878.

HISTOIRE: RÉVISION:

Version: 4 28/12/2021

Version: 5 09/12/2022

Modifications en ce qui concerne la Fiche de données de sécurité précédente:

Modifications introduites par rapport à la version précédente en raison de l'adaptation de la structure et du contenu de la fiche de données de sécurité au règlement (UE) n° 2020/878 : toutes les sections.

	ENDURECEDOR ALIPOX Code : 0181	 
--	-----------------------------------	---

Version: 5	Révision: 09/12/2022	Revisión precedente: 28/12/2021	Date d'impression: 09/12/2022
------------	----------------------	---------------------------------	-------------------------------

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.